

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1546>



Bilan des accidents de chasse

2012-2013

- Chasser dans les règles -



Date de mise en ligne : jeudi 11 juillet 2013

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

Des chiffres dans la moyenne des cinq dernières années

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage publie comme chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1er juin 2012 au 31 mai 2013), après en avoir analysé la nature et les circonstances. Ces informations permettent d'améliorer la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2012/2013, **le nombre total d'accidents s'élève à 179**, équivalent aux chiffres de 2006/2007 ou 2009/2010 alors qu'une baisse à 143 accidents avait été notée en 2011/2012 ; **11 %**, soit **21 accidents, s'avèrent mortels**.

Les chasseurs eux-mêmes et leurs accompagnateurs sont les victimes de ces accidents **dans 86% des cas**. Les non-chasseurs représentent 14 % des accidents soit 2 victimes mortelles.

Les chasseurs qui se blessent eux-mêmes (auto-accidents) continuent à représenter un tiers des accidents. Cela justifie la nécessité de communiquer sur le rappel des règles de sécurité dans la manipulation des armes et leur entretien.

L'ONCFS et la Fédération nationale des chasseurs attirent l'attention sur la **hausse des accidents causés par un traqueur armé** (5 mortels). Elle est due à la mauvaise prise en compte de l'environnement et à une organisation défailante de la battue.

Le **type de chasse lors de l'accident reste inchangé** : 52 % des accidents au cours de la chasse au grand gibier (dont 70 % au sanglier), 48 % pour celle du petit gibier.

Les **chasseurs de moins de 40 ans, ayant donc tous passé un examen du permis de chasser**, avec l'épreuve pratique existant depuis 2003, causent proportionnellement moins d'accidents que les tranches d'âge supérieures. Cette baisse des taux d'accidents est à mettre au crédit de la **bonne qualité de la formation au permis de chasser**.

De même, une meilleure prise en compte de l'angle de 30° explique sans doute la **baisse du pourcentage des accidents causés par les chasseurs au grand gibier postés**.

Sécurité à la chasse : des mesures renforcées

Le monde de la chasse s'est fortement investi dans la sécurité, au niveau local par le biais des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, comme au niveau national avec des campagnes de sensibilisation. Exemples :

- . la remise aux chasseurs du « **Petit livre vert** » entièrement consacré à la sécurité, en 2012
- . la multiplication des **journées de formation à la sécurité** par les fédérations départementales de chasseurs : tant auprès des responsables de chasse que des chasseurs eux-mêmes
- . la réalisation du **film « La chasse aux accidents »** disponible sur www.oncfs.gouv.fr et présenté par l'ONCFS dans les fédérations
- . lors de l'examen du permis de chasser, tant à l'épreuve théorique que pratique, **les questions relatives à la sécurité sont toutes éliminatoires**
- . la **généralisation des postes de tir surélevés** et des panneaux informant de l'action de chasse
- . la systématisation du **port du gilet orange** pour être visible

Une pratique à surveiller : la caméra sur arme

La miniaturisation des caméras et la mise en ligne de vidéos entraînent l'apparition de comportements qui peuvent devenir dangereux.

Le positionnement de la caméra sur l'arme risque de distraire l'attention du chasseur sur autre chose que la sécurité du tir lui-même. Cette pratique accroissant sensiblement le risque d'une mauvaise manipulation de l'arme, elle est à déconseiller fortement !

En cas d'utilisation d'une caméra, l'ONCFS et la FNC recommandent sa fixation sur la tête du chasseur et non pas sur l'arme elle-même.

